

CATÉGORIES D'ACTUS

- Actus (13)
- Aménagement (19)
- AquaSud (15)
- J.O (10)
- Medias (23)
 - Vidéos (23)
- Musée de la Préhistoire (2)
- Publications (4)
 - Plaquettes & Brochures (1)
 - Plaquettes - Eaux (1)
 - Rapports d'activités (3)
 - R.A. - Déchets (1)
 - R.A. - Eau (1)
- Rubriques (162)
 - La CCPBS (56)
 - Comptes-rendus du conseil communautaire (43)
 - Les grands projets (10)
 - Sports de glisse (6)
 - Stade (4)
 - Les services (80)
 - Action sociale (4)
 - Aménagement (4)
 - Déchets (26)
 - Eau (6)
 - Economie (10)
 - Environnement (24)
 - Habitat (2)
 - Sport (2)
 - Tourisme (17)
- Agenda des manifestations
 - Aquasud
 - Ateliers - Animations
 - Conseil communautaire
 - Permanences
 - Randonnées

L'assainissement se la joue collectif

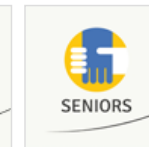
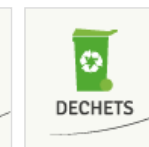


A partir du 1^{er} janvier 2018, un changement important intervient en matière d'assainissement. C'est l'une des conséquences de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 qui redéfinit les compétences octroyées aux collectivités. Le 1^{er} janvier, la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS) assumera la compétence assainissement transférée par les communes et le SIVOM Combrit-Ile Tudy.

Quel est le changement ?






La CCPBS gèrera désormais l'ensemble du petit cycle de l'eau (ou cycle domestique) puisque jusqu'ici, elle exerçait déjà la compétence « eau » : de la protection de la ressource à la distribution en eau potable chez l'utilisateur en passant par sa production.

ACCÈS RAPIDE





ARTICLES EN RELATION

Catégorie(s) : Eau

-  [Opération « Des graines contre des pesticides »](#)
-  [Contrôle périodique de l'assainissement autonome](#)
-  [Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau](#)
-  [L'assainissement se la joue collectif](#)
-  [Retenue du Moulin Neuf - Travaux sur la digue](#)

DERNIERS ARTICLES

-  [Aquasud - Préparez votre inscription](#)
-  [Collecte d'amiante pour les particuliers](#)

NEWSLETTER

Courriel:

S'abonner

Concrètement, elle prendra en charge l'assainissement collectif, non collectif (SPANC) et la gestion des eaux pluviales urbaines jusqu'ici exercés par les communes.

Comment a procédé la CCPBS ?

Accompagnée d'un bureau d'études, elle a travaillé avec les communes pour établir un état des lieux de l'existant et des projets.

Ce diagnostic a permis d'établir un état des lieux mentionnant :

- le type d'assainissement par commune ;
- les modes de gestion par commune en régie ou en délégation de service public ;
- les moyens humains, techniques (les stations d'épuration par exemple) et financiers alloués par les communes pour assurer leurs compétences.

Quelle est la nouvelle organisation ?

Les contrats de Délégations de Service Public (DSP) que possédaient les communes avec des exploitants privés sont transférés et gérés par la CCPBS jusqu'à leurs échéances. Les régies municipales, quant à elles, passent en régie communautaire.

Deux agents communaux de Penmarc'h et un agent du SIVOM Combrit-Ile Tudy intégreront la CCPBS en début d'année 2018 dans ce cadre.

Le nouveau service va travailler sur l'harmonisation des pratiques et des coûts à moyen terme sur le territoire. Des programmes pluriannuels d'investissement seront établis afin d'assurer une gestion satisfaisante des ouvrages tout en contenant l'enveloppe des dépenses. Des arbitrages seront donc nécessaires et les travaux seront réalisés par ordre de priorité défini collectivement.

La recherche permanente du meilleur service au meilleur coût sera le moteur de la démarche communautaire. Une vigilance toute particulière sera nécessaire pour la gestion financière, le souhait étant d'éviter une augmentation du prix pour l'utilisateur lorsque cela est possible.

Quel changement pour l'utilisateur ?

- **Un interlocuteur**

A compter du 1^{er} janvier 2018, pour toute demande relative à l'assainissement collectif ou non collectif, vous pourrez contacter les services techniques de la CCPBS au 02 98 87 80 58.

- **Une harmonisation des tarifs à court terme**

Une harmonisation des tarifs est à prévoir lors des transferts de compétence des communes vers une intercommunalité.

 Haliotika inaugure son Hatelier

 Plantes invasives : les reconnaître et adopter le bon comportement

 Conseil : compte-rendu 21/03/2019

 Conseil : compte-rendu 07/03/2019

L'harmonisation sera lissée sur 4 ans sur le territoire de la CCPBS. Les tarifs sont actuellement proches entre les communes (de -10 à +8% par rapport au prix moyen pondéré) il n'y aura donc pas d'évolution majeure des tarifs pour assurer cette harmonisation.

Quelques chiffres

- 12 communes : 9 communes disposent d'un assainissement collectif, 3 en assainissement non collectif seul (Tréméoc, Tréguennec, Saint-Jean Trolimon). Une seule commune assume la compétence assainissement collectif en régie (Penmarc'h)
- Volume de l'assainissement collectif en 2015 : 1 361 398 m3
- 7 stations d'épuration qui représentent une capacité totale de 103 300 équivalent habitants
- 369 km de réseaux séparatifs d'eaux usées
- Environ 272 km de réseaux d'eaux pluviales

Categorie(s): [Eau](#)

Partager: [f](#) [t](#) [in](#) [g+](#) [✉](#)



Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud

17 Rue Raymonde Folgoas Guillou
29120 Pont-l'Abbé
France

Tél. : +33 (0)2 98 87 14 42

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h,
le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

CCPBS	Projets	Actualité	Services	Tourisme
Pays bigouden Sud	J.O 2024	Toute l'actualité	Développement économique	Webcams
Conseil communautaire	Programme local de l'habitat	Agenda des manifestations	Action sociale – Emploi	Cartes
Guichet des services		Lettre d'information, newsletter	Petite enfance / jeunesse	Description du territoire
Budget		Photothèque	Déplacements – Transports	Schéma touristique
Marchés publics		Publications communautaires	Habitat – Logement	Office de tourisme communautaire
Services communautaires		Vidéos	Développement touristique	Musée de la Préhistoire Finistérienne
Structures intercommunales			Gestion des déchets	Balades « nature » avec Steven
			Eau et Assainissement	
			Environnement	
			Gestion des espaces naturels	
			Équipements sportifs	

[Accueil](#) [Nous contacter](#) [Mentions légales](#) [Recrutement](#) [Connexion](#) [Haut de page](#)

© 2019 Communauté de communes du Pays Bigouden Sud

XiTi



